

Comment interpréter les Ecritures sur la question de l'homosexualité ?

Par Martin Hoegger

31 janvier 2018

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1. Préambule : les Ecritures et les autres sources d'autorité
 - 1.1 Questions de méthode.

2. Dans l'Ancien Testament.
 - 2.1 Dans les récits
 - 2.1.1 Genèse 19 et Juges 19
 - 2.1.2 Jonathan et David : I Sam 18,1-5
 - 2.2 Dans les textes législatifs : le Lévitique (18,22 ; 20,13)

3. Dans le Nouveau Testament
 - 3.1 Les évangiles
 - 3.1.1 « Le disciple bien-aimé ».
 - 3.1.2 « Dès l'origine de la création ».
 - 3.1.3 La question de l'altérité
 - 3.1.4 La loi et la miséricorde
 - 3.1.5 Accueillir au nom du Christ...

 - 3.2 Les textes pauliniens
 - 3.2.1 1 Corinthiens 6.9
 - 3.2.2 1 Timothée 1.10
 - 3.2.3 Romains 1,18-32
 - 3.2.4 Une théologie de la création
 - 3.2.5 Soleil d'un monde nouveau
 - 3.3 Qu'est-ce que l'homosexualité pour Paul ?
 - 3.4 La symbolique conjugale

CONCLUSION : QUE DIT LA BIBLE SUR L'HOMOSEXUALITE ?

Sur la question de l'homosexualité, force est de constater qu'il y a des lectures de la Bible divergentes dans les Eglises réformées.¹ Cela pose la question comment nous comprenons les Ecritures : « *Qu'est-il écrit ? Comment lis-tu ?* », demandait Jésus au légiste. (Luc 10,26). Cette question reste très pertinente.

Que disent donc les Ecritures sur cette question ? Une interprétation solide des textes bibliques controversés est nécessaire.²

Voici quelques points exégétiques et de théologie biblique qui doivent, à mon sens, être approfondis :

La différence sexuelle voulue par le Créateur, affirmée par la Genèse et reprise par Jésus est-elle une structure radicale de l'être humain ? L'affirmation de Paul que cette caractéristique fondamentale est niée dans l'acte homosexuel est-elle encore pertinente (Rom1) ?

L'interdit de l'acte homosexuel dans le Lévitique (18,22) garde-t-il une valeur permanente ?

Quel poids accorder aux lois morales de l'Ancien Testament ? Quelle distinction opérer avec les autres lois cultuelles et de pureté abolies par le Christ ? Quelle relation entre l'Ancien et le Nouveau Testament dans le domaine moral ?

Quel est le sens de l'éthique du Royaume promulguée par Jésus ? Comment comprendre l'articulation entre la loi et la grâce ?

Comment comprendre le fait que Jésus n'ait jamais abordé le thème de l'homosexualité ? Est-ce que cela implique qu'il l'approuve ? Aurait-il eu un autre avis sur ce thème que les rabbins de son époque, alors qu'il réaffirme l'interdit de l'adultère (en le radicalisant et en l'intériorisant), tout en manifestant une immense miséricorde envers les adultérins ?

¹ Je reprends ici certains passages du document « *Arguments en défaveur d'un acte liturgique pour couples de même sexe* », dans un rapport de 2012 lorsque l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud avait discuté la question de la bénédiction des couples de même sexe. J'avais rédigé ce rapport avec l'aide de CELINE BETTEX et de FREDERIC STEINHAUER.

² Nous avons été en particulier aidés par l'ouvrage collectif de HIMBAZA Innocent, SCHENKER Adrien, EDART Jean-Baptiste, *Clarifications sur l'homosexualité dans la Bible*. Cerf, Paris, 2007, p. 127. Adrian Schenker, professeur à l'Université de Fribourg et spécialiste de l'Ancien Testament reconnu, a présidé la Commission internationale de révision du texte critique de la Bible hébraïque, édité par l'Alliance biblique universelle. Innocent Himbaza, théologien réformé et professeur à l'Université de Fribourg, Jean-Baptiste Edart, exégète français. Merci au professeur Himbaza pour sa relecture de ce travail !

1. Préambule : les Ecritures et les autres sources d'autorité

Pourquoi y a-t-il dans et entre les Eglises des positions si divergentes sur la question de l'homosexualité ? La commission *Foi et Constitution* du Conseil œcuménique des Eglises a récemment mis en place un processus de réflexion pour les aider à mieux en connaître les raisons.³ Comment s'affine notre « discernement moral » ? La méthode propose d'identifier les diverses sources d'autorité qui sont invoquées pour soutenir telle ou telle position. A côté des Ecritures, on peut argumenter à partir de l'expérience, des décisions des Eglises, de la biologie, de la psychologie, de la sociologie, des droits de l'homme, etc.

Pour certains les droits humains sont l'autorité ultime. Mais anthropologie biblique et défense de certains droits humains modernes ne se recoupent pas dans tous les domaines. Dans notre société post-moderne, une source d'autorité particulièrement importante est la subjectivité. La vérité subjective prime sur tout le reste, chacun décidant ce qui est juste et bon pour lui. Les autres normes, d'où qu'elles viennent sont considérées comme liberticides et comme un obstacle à l'épanouissement. Mais la concentration sur le Moi ne risque-t-elle pas d'être encore plus enfermante ? Elle se heurte aussi à la limite du respect de l'autre.

Une autre source d'autorité est l'expérience de l'amour mutuel entre personnes de même sexe consentantes. Mais la valorisation du sentiment d'amour universel est-il un critère suffisant pour légitimer un comportement humain ? L'expérience de l'affection dans une relation homosexuelle peut-elle générer des normes éthiques ? Voire constituer l'unique source d'autorité ? Tout amour est-il signe de l'amour de Dieu ?

La démarche vécue dans le cadre de *Foi et Constitution* conduit à mieux s'écouter et à comprendre les divergences entre les diverses positions. Quand une personne avance un argument scripturaire, on lui répond par un argument tiré d'autres sources. Si nous pouvions comprendre quel est le niveau d'autorité que nous donnons à ces diverses sources, nous pourrions mieux cerner pourquoi nous ne nous rencontrons pas et progresser sur cette question.

Cette démarche repose aussi la question de l'autorité dans l'Eglise. Comment pondérer ces diverses sources d'autorité avec le « *principe scripturaire* », à savoir l'autorité des Ecritures, que les Eglises réformées confessent.

³ TAMARA GRDZELIDZE, éd. *Sources of Authority*, Volume 1 & 2, Faith and Order Papers 217, 218. WCC, Genève, 2014. Voir aussi : MARTIN HOEGGER, *Le discernement moral dans les Eglises: un travail pionnier de Foi et Constitution*, 2009.

<http://www.oikoumene.org/fr/events-sections/foi-et-constitution-2009/nouvelles/fr/article/6795/le-discernement-moral-dan.html>

Le *Groupe des Dombes* exprime ainsi un consensus œcuménique sur ce point fondamental : « Nous confessons ensemble l'autorité souveraine des Saintes Ecritures. Nous leur reconnaissons la valeur de norme ultime (*norma normans*) pour la foi des chrétiens. Car nous recevons à travers elles, l'attestation authentique de la Parole de Dieu et de l'Évangile. Tous les autres discours faisant autorité pour la foi (*norma normata*) doivent se mesurer à leur témoignage ». ⁴

Dans ce débat complexe, quelle source de d'autorité allons-nous privilégier ? La question qui se pose en définitive à l'Église est celle du statut des Ecritures.

Questions de méthode.

Dans un premier temps il faut préciser ce que la Bible dit sur ce thème et ce qui va au-delà de son propos. Elle ne donne pas, en effet, une réponse à toutes les questions qui se posent aujourd'hui. Il faut interpréter d'abord le texte dans son propre contexte, sinon on risque de lui faire dire ce qu'il ne dit pas et de l'adapter aux préoccupations de notre temps, de faire de *l'eis-égèse* au lieu de *l'ex-égèse*. C'est dire que notre approche se trouve aux antipodes de tout fondamentalisme, étiquette souvent collée aux interprètes qui refusent de justifier bibliquement l'homosexualité.

Comment comprend-on les textes bibliques, en particulier ceux qui sont controversés ? Avec quelles lunettes les lit-on ? Dans quelle mesure les intérêts personnels, le pouvoir, les points de vue marqués par les préoccupations du mouvement homosexuel peuvent-ils influencer la lecture de ces textes et la compréhension des symboles ? Ce questionnement, je me dois bien sûr de l'appliquer à moi-même. Dans quelle mesure ma lecture est-elle influencée par des précompréhensions ? Est-ce que mon interprétation est « soumise à la Bible elle-même » ou à une idéologie ?

⁴ GROUPE DES DOMBES, *Un seul Maître. L'autorité doctrinale dans l'Église*. Bayard, Paris, 2005, §. 318 p. 148.

2. Dans l'Ancien Testament.

L'homosexualité n'occupe qu'une petite place dans la réflexion éthique de l'Ancien Testament. Il ne parle pas de l'inclination sexuelle envers la personne du même sexe, comme on le dit aujourd'hui. Par contre les actes de type homosexuel sont connus dans la Bible et ils sont condamnés.

2.1 Dans les récits

2.1.1 Genèse 19 et Juges 19

Ils n'étaient pas encore couchés lorsque les hommes de Sodome encerclèrent la maison ; des jeunes gens aux vieillards, tous étaient là, sans exception. Ils appelèrent Loth et lui dirent : « Où sont les gens qui sont venus chez toi ce soir ? Fais-les sortir. Nous voulons prendre notre plaisir avec eux. » (Gen 19,4s)

Pendant qu'ils se régalaient, des hommes de la localité, une bande de voyous, encerclèrent la maison et frappèrent à la porte. Ils dirent au vieux maître de maison : « Fais sortir l'homme que tu as reçu chez toi. Nous voulons prendre du plaisir avec lui. » (Juges 19,22s)

Genèse 19 et Juges 19 présentent deux crimes contre l'hospitalité commis par les habitants de Sodome et Guivéa. Ils incluent un autre élément : ce sont non les femmes mais les voyageurs masculins qui sont l'objet de la convoitise des hommes (« des jeunes gens aux vieillards » dans le texte de Genèse ; « une bande de voyous » dans les Juges). Le récit de Juges 19 fait comprendre qu'Israël, au moins une partie du peuple, n'est pas meilleur que Sodome.

Ces deux textes font état de l'homosexualité présente tant en Israël que dans les populations avoisinantes. Celle-ci est perçue exclusivement à travers un comportement ponctuel et non comme un état psychologique. Ces actes sont graves et qualifiés de « folie/infamie ». Ils sont clairement évalués négativement. Cependant le contexte de violence ne permet pas de prendre en considération cette condamnation pour une relation basée sur le consentement mutuel et libre entre deux partenaires. Sur ce point, ces récits n'apportent pas de réponse.

Même si l'homosexualité n'est pas le sujet principal de ces textes, les intentions homosexuelles des habitants de ces localités font partie de ce qui est réprouvé par ces récits.

On peut tirer trois enseignements à partir de ces textes :

- Ces récits reconnaissent l'existence de l'homosexualité. Celle-ci existe tant parmi les populations étrangères qu'en Israël. Dans ces textes, elle est limitée à un comportement ponctuel possible, elle n'est pas comprise comme une passion ou un état psychique constitutif.

- Ces récits réprouvent l'intention de commettre un acte à caractère homosexuel. C'est un enseignement essentiel de l'enseignement biblique à ce sujet

- Ces textes jouent un rôle pédagogique : ils insistent sur le devoir de respecter l'hospitalité lorsqu'elle est offerte. Cependant, de manière collatérale, ils en profitent pour dénoncer les actes à caractère homosexuel.

2.1.2 Jonathan et David : I Sam 18,1-5

On peut comprendre que l'amitié si forte et touchante entre ces deux hommes ait fasciné les milieux gays au point d'en faire leurs hérauts (...et héros !). Cependant, contrairement à certaines interprétations, cette relation entre ces deux hommes n'est pas une relation homosexuelle.⁵ Une bonne interprétation des expressions au premier abord ambiguës pour le lecteur moderne, dans leur contexte littéraire et historique, permet de ne pas projeter sur ces récits une vision étrangère au texte. Le rapport entre Jonathan, fils de Saül et David, le futur roi d'Israël est celui d'une alliance politique et non d'une relation érotique.

Le sens des mots.

Dans le cas où un mot isolé peut avoir plusieurs acceptions, le contexte détermine le sens à retenir. Sur le plan philologique, c'est la démarche qui doit prévaloir. Or dans le cas de Jonathan et de David, le contexte est politique et théologique. De tous les récits étudiés, aucun ne se trouve dans un contexte érotique. Les mots désignant l'amitié profonde entre les deux hommes sont utilisés dans un contexte plus large et absolument neutre.

« *Jonathan s'attacha à l'âme de David* » (1 Sam 18,1) : rappelle, exactement dans les mêmes termes, l'attachement de l'âme de Jacob à celle de son fils Benjamin (Gen 44,30s). .

« *Jonathan se plaisait en David* » (1 Sam 19,1). Cette expression a une connotation érotique en Gen 34,19. Cependant elle est le plus souvent utilisée dans un sens plus large et neutre (Nb 14,8 ; 1 Sam. 18,22 ; 2 Sam 20,11). L'expression elle-même ne suffit pas pour déterminer le sens à lui donner, il faut encore tenir compte du contexte global. Dans le contexte de 1 Sam 19 rien ne permet de retenir une connotation érotique de l'expression « se plaire en ».

⁵ Contre l'interprétation de RÖMER THOMAS et BONJOUR LOYSE, *L'homosexualité dans le Proche-Orient ancien et la Bible*, Labor et Fides, Genève, 2005. Cet ouvrage, ainsi que celui d'Himbaza et alii, a été analysé de manière circonstanciée par MARKUS ZEHNDER, Bible et homosexualité. Deux nouvelles contributions au débat. *Hokhma*, 93/2008, pp. 59-80

« *Ton amitié était pour moi une merveille plus belle que l'amour des femmes* ». (2 Sam 1,26) C'est le cri de David après la mort de Jonathan. Il faut recourir à ce que l'on sait des relations entre Jonathan et David pour déterminer si David fait allusion à un attachement érotique ou pas. Or aucun contexte ne nous oriente vers un érotisme entre les deux, ni vers un « chagrin d'un amant ». ⁶

« *Il aimait tellement David qu'il conclut un pacte d'amitié avec lui* » (v. 4). T. Römer et L. Bonjour voient dans le terme *Berit* (alliance), un « contrat de mariage », qui laisse deviner une « dimension sentimentale » dans leur relation. ⁷ Mais ce mot a ici seulement une dimension politique signifiée par la transmission des insignes de pouvoir (habits militaires et armes).

Les gestes

Jonathan se *dépouille de son habit* (1 Sam 18,4). Ce geste s'inscrit dans le cadre de l'alliance qu'il conclut avec David. Ils deviennent tellement proches que l'un devient comme un autre soi-même. Devons-nous voir dans ce geste une connotation sexuelle, comme le pensent T. Römer et L. Bonjour ⁸ ? On peut le penser en rapprochant ce passage de Ez 16, où l'expression « couvrir une femme du pan de son vêtement » signifie l'épouser. Cependant le contexte de 1 Sam 18 est différent. Le contexte joue un rôle crucial pour l'interprétation. Le même verbe « dépouiller » est utilisé en Gen 37,23 où Joseph est dépouillé de son manteau par ses frères. La différence est que dans le cas de Jonathan, il est lui-même l'auteur de l'action. Il donne son habit, non pour se mettre à nu, mais pour sceller une alliance, une amitié. Homère (Illiade 6,230) évoque l'échange d'armes entre Glaucos et Diomède comme une manière de sceller une amitié profonde. En 1 Samuel, pas un mot n'est dit pour évoquer une éventuelle nudité.

« *Ils s'embrassèrent et pleurèrent ensemble* » (1 Sam 20,41)

Le verbe *nisheq* signifie bien donner un baiser. En Cant 1,2 et 8,1 le même verbe est utilisé dans un sens érotique. Cependant dans notre récit nous sommes dans un contexte d'adieux, comme lors des adieux de Paul aux anciens d'Ephèse. Ceux-ci pleuraient, se jetaient au cou de Paul et l'embrassaient (Ac. 20,36s). Moïse et Jéthro s'embrassent (Ex. 18,7), comme Joseph et ses frères (Gen 45,14s). Ces gestes, le lecteur occidental moderne, d'une culture différente, risque de les interpréter de travers. Or dans la Bible ce sont des gestes coutumiers et habituels pour les gens qui se sentent proches.

⁶ Comme le voudraient T. RÖMER, L. BONJOUR, *op. cit.* p. 78.

⁷ Ibid. p. 73.

⁸ Ibid. p. 69s.

D'autre part Jonathan ne fait que reprendre les gestes de bienveillance que Saül a accomplis envers David. Ils sont les mêmes que fait son père : « Saul se prit d'une vive affection pour David... « David me plaît », 1 Sam 16,21s ; « Saul revêtit David de ses propres habits », 1 Sam 17,38s. Mais on ne parle pas d'homosexualité entre Saül et David, tout simplement parce qu'elle n'existe pas.

2.2 Dans les textes législatifs : le Lévitique (18,22 ; 20,13)

« *Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme ; ce serait une abomination* ».

A. Schenker souligne que Lévitique interdit les rapports homosexuels car ils mettent en danger la cohésion de la famille en introduisant en son sein une relation amoureuse différente de celles qui structurent le noyau familial. L'interdit veut protéger la famille. Les deux passages regardent moins l'individu que le bien de la famille. Une relation homosexuelle est considérée comme dangereuse pour la cohésion et la paix de la famille élargie. Des relations amoureuses entre hommes compliqueraient davantage encore le maintien délicat de l'équilibre harmonieux entre tous.

« *Abomination* » signifie un acte ou une chose incompatible avec Dieu. La Traduction en français courant traduit par « *pratique monstrueuse* ». Mais cela n'est pas expliqué pourquoi. La place de cet interdit est centrale : Lévitique 18 et 20 font partie de la Torah, qui contient les conditions de toute vie humaine menée en conformité avec la volonté de Dieu. Xavier Lacroix remarque qu'*Abomination* est la traduction de l'hébreu *to-ebah*, qui peut évoquer le *tohu-bohu* du début de la Genèse, c'est à dire le chaos qui a précédé l'action créatrice de Dieu, laquelle a consisté à séparer les ténèbres de la lumière, les eaux de la terre, etc. L'homosexualité est alors à considérer comme un retour au tohu-bohu, un brouillage des différences ; elle brouille la différence sexuelle, comme l'inceste brouille la différence des générations (en Lévitique 18, l'interdit de l'inceste est mentionné à côté de celui de l'homosexualité).⁹

Lévitique 18 et 20 dans la perspective d'une théologie biblique

- a. Les passages sur l'homosexualité ne sont pas des commandements rituels de portée mineure. Cette union est clairement condamnée. Ce jugement marquera ensuite toute la tradition juive jusqu'à Saint Paul.
- b. Ce qui est condamné ici est l'acte sexuel entre deux hommes : « *Coucher avec un homme comme on couche avec une femme* ».

⁹ XAVIER LACROIX, *L'amour du semblable*, Le Cerf, Paris, 1995, p. 150

- c. L'homosexualité menace la cohésion d'une communauté humaine déjà exposée sans elle à de nombreuses pressions désintégrant.
- d. L'interdit frappe l'union charnelle entre deux hommes, non l'inclination entre eux. Mais il faut ajouter que logiquement, tout ce qui prépare la voie à l'acte interdit est également inclus dans la prohibition de la Torah.
- e. Il est uniquement question d'union homosexuelle entre hommes. Mais en vertu de la force d'analogie que possèdent les commandements bibliques, l'union entre femmes est aussi interdite. En Romains 1, Paul a interprété ainsi Lév 18.
- f. L'interdit de l'homosexualité est cité avec l'adultère, les relations sexuelles avec des membres de la famille, l'inceste et la bestialité. Actes qui sont punis par la peine de mort dans le Lévitique. Jésus, en pardonnant à la femme adultère, a aboli cette punition. Mais il n'a pas levé ces interdits. Au contraire, il radicalisé l'interdit de l'adultère dans le sermon sur la Montagne.
- g. Paul reprend cet enseignement en le fondant, au delà du Lévitique sur la création et la bénédiction des hommes par le Seigneur (voir ci-dessous).

3. Dans le Nouveau Testament

3.1 Les évangiles

Les évangiles ne disent rien d'explicite sur l'homosexualité. Ce silence, associé à la grande miséricorde de Jésus vis-à-vis des pécheurs, est parfois interprété comme l'indice d'une approbation implicite par Jésus de l'homosexualité. Mais il n'en est rien !

3.1.1 « Le disciple bien-aimé ».

Certains récits des évangiles ont fait l'objet de la même projection que l'histoire de Jonathan et David. L'analyse montre que l'expression « disciple bien-aimé » est un terme technique johannique donnant au lecteur chrétien sa place dans le récit biblique. Comme il n'est jamais nommé, cela permet à chacun de s'identifier avec lui. Que cela s'appuie sur une amitié plutôt marquée de Jésus pour l'un ou l'autre des apôtres n'implique en rien une connotation homosexuelle dont aucune trace ne peut être relevée dans les textes.

Il en est de même pour le récit de la guérison de l'esclave du centurion en Luc 9. Ni les mœurs de l'époque, ni le qualificatif de « cher, précieux » pour l'esclave, ne permettent de voir dans ce texte la moindre allusion à une relation homosexuelle.

3.1.2 « Dès l'origine de la création ».

Aucun passage dans les évangiles ne permet de justifier la moindre complaisance de Jésus vis-à-vis de l'homosexualité. Au contraire, les quelques textes qui abordent la question de la sexualité indiquent clairement que Jésus comprend le récit de Genèse 2 comme normatif pour l'amour humain. « Dès l'origine de la création » (Marc 10,6) : cette référence aux origines et à la volonté du Créateur montre que Jésus voit la relation hétérosexuelle comme voulue par Dieu. Au début de l'Évangile de Jean, la présence de Jésus à un mariage à Cana signale aussi cela.

Jésus ne s'est pas démarqué de l'enseignement du judaïsme sur l'homosexualité comme contraire à la Loi de Dieu, alors qu'il n'a pas hésité à le faire sur d'autres points. Le silence du Christ sur ce sujet ne peut donc être interprété que par son accord avec la tradition d'Israël sur ce point.

3.1.3 La question de l'altérité

« *Homme et femme, il les créa* », dit la Genèse (1,27). Jésus reprend cette affirmation (Marc 10,6). L'altérité entre l'homme et la femme ne consiste pas en des points secondaires : elle est radicale. Or dans le couple homosexuel cette dimension fondamentale de l'altérité manque.

Certes, une certaine altérité est présente dans une relation homosexuelle. Il ne faut pas en effet confiner l'altérité à la différence sexuelle. Dans toutes les relations entre personnes, on est d'ailleurs confronté à une altérité, puisque chacun doit être respecté comme un être unique. Et chaque relation doit être vécue de manière juste. Par cela on entend : honnêteté, confiance, fidélité, égalité, vulnérabilité, liberté et responsabilité, etc..

Mais l'altérité dans un couple homosexuel n'est qu'une apparence d'altérité, car elle se fait sur des points qui ne sont pas irréductibles. Seul le couple hétérosexuel conserve le caractère irréductible de la différenciation sexuée. Et cette différenciation est une chance pour rencontrer un autre fondamentalement différent.

Cette différence radicale entre l'homme et la femme est analogue à celle qui différencie Dieu et l'être humain. Brouiller cette différenciation sexuelle conduit à brouiller la différence entre le Créateur et la créature. C'est pourquoi l'apôtre Paul met en lien l'homosexualité avec l'idolâtrie (Romains 1).

Dans ce sens Eric Fuchs affirme : « Si l'Écriture affirme avec force que l'être humain est un homme et une femme, jamais l'un sans l'autre (Genèse 1,27), et qu'il est ainsi

à l'image de Dieu, c'est que la différence entre la femme et l'homme n'est pas accidentelle et qu'il ne faut pas chercher à la réduire puisqu'elle est du même ordre que celle qui distingue Dieu et l'être humain. Elle doit donc être respectée comme la condition de la vie juste et de la transmission de celle-ci ». ¹⁰

3.1.4 La loi et la miséricorde

Par contre, une réflexion sur le rapport entre loi et amour permet de souligner combien la miséricorde du Christ est prompte à se manifester, et ce, quels que soient les personnes et leur péché. Les récits de la femme adultère ou de la pécheresse en larmes, pécheresses sexuelles, illustrent le regard de miséricorde porté par le Christ sur tout pécheur au cœur contrit. La délicatesse du Christ face au pécheur repentant le conduit alors à ne plus évoquer la Loi. La charité est présentée comme l'âme de toute la Loi et elle trouve sa pleine expression dans la vérité.

Jésus a accueilli les exclus de son époque, comme les collecteurs d'impôts et les prostituées. Il les a accueillis sans condition et il estimait même que certains hypocrites, qui parlaient beaucoup mais qui ne faisaient pas la volonté de Dieu, seraient en réalité derrière ceux-ci dans le règne de Dieu (Mt 21,31). Mais Jésus a aussi cheminé avec Zachée et la femme adultère pour les appeler à le suivre. S'il les a accueillis sans condition, tels qu'ils étaient, il ne les a pas laissés sans condition, là où ils étaient !

S'appuyer sur le commandement de l'amour pour justifier une complaisance vis-à-vis de comportements homosexuels est contradictoire avec les évangiles. Si Jésus manifeste une grande liberté par rapport à la Loi, cela ne touche que les commandements dont la validité prend fin avec sa venue : les lois cultuelles et liées à la pureté. En revanche, il réaffirme la validité permanente du décalogue et ne prend aucune liberté avec la loi morale. Au contraire, l'étude de Mat 5-7 permet de montrer qu'il en radicalise les exigences. L'interdit de l'adultère qu'il radicalise dans ce texte inclut aussi les autres interdits sexuels mentionnés dans le Lévitique.

3.1.5 Accueillir au nom du Christ...

A la suite du Christ, l'Eglise se doit donc d'accueillir toute personne sans discrimination, quelle qu'elle soit. Elle est un lieu de solidarité où en particulier les plus faibles, les plus petits, les plus marginaux, les plus oubliés doivent être mis au centre.

La vocation de l'Eglise est de rassembler dans la paix du Christ la multitude, mais en particulier ceux et celles avec qui Jésus s'est identifié : « Tout ce que vous avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mat. 25,40).

¹⁰ *Turbulences. Les réformés en crise*, Ouvertures, Le Mont sur Lausanne, 2011, p. 213

L'Église est corps du Christ animé par l'Esprit, elle est une communion sans exclusion. A ce sujet *Frère Roger*, fondateur de la communauté de Taizé, a laissés ces paroles lumineuses : « Quand inlassablement l'Église écoute, guérit, réconcilie, elle devient ce qu'elle est au plus lumineux d'elle-même, une communion d'amour, de compassion, de consolation, limpide reflet du Christ ressuscité. Jamais distante, jamais sur la défensive, libérée des sévérités, elle peut rayonner l'humble confiance de la foi jusque dans nos cœurs humains.¹¹»

Envers les personnes homosexuelles, l'Église est appelée aujourd'hui à être cette communion d'encouragement en les accueillant avec l'amitié, la tendresse et la compassion mêmes que Jésus a manifestées envers tous ceux qui menaient de durs combats. Elle a à se repentir d'attitudes de méfiance, de jugement et d'exclusion qui contredisent le message et les gestes du Christ.

... avec discernement

Oui, les accueillir avec générosité, imagination, courage...Mais...il y un « mais ». Et ce « mais », nous voulons le faire entendre. *Mais avec discernement*, car nous vivons dans un contexte troublé où toutes sortes d'idéologies circulent et pénètrent même jusque dans l'Église.

Comment accueillir comme le Christ accueille ? Il est en effet le modèle et la norme de tout accueil, comme le dit Saint Paul : « Accueillez-vous les uns les autres comme le Christ lui-même vous a accueillis, pour la gloire de Dieu » (Romains 15,7). Il nous faut méditer longuement sur la manière dont le Christ accueille !

Parler du sujet de l'homosexualité est toujours délicat car des souffrances et des émotions y sont liées. Presque tous nous connaissons des personnes homosexuelles et, au sein de l'amitié qui nous lie, outre leurs joies, nous partageons leurs questions, leurs doutes, leurs luttes. L'Église doit encore faire du chemin pour accueillir ces personnes sans arrière-pensée et leur offrir une amitié sincère.

Le Christ a toujours aimé les personnes qu'il a rencontrées, même s'il n'approuvait pas forcément leur style de vie conjugale. S'il les a acceptées et aimées jusqu'à l'extrême, cela ne signifie pas qu'il ait approuvé tous leurs comportements.

¹¹ Cité dans *Vers une nouvelle solidarité*, lettre de Taizé 2012.

<http://www.taize.fr/IMG/pdf/120frletter.pdf>

3.2 Les textes pauliniens

Les textes de Paul sont suffisamment délicats pour avoir suscité une littérature abondante dans le débat sur l'homosexualité. Plusieurs affirmations sont particulièrement fortes.

3.2.1 1 Corinthiens 6.9

« Ne vous égarez pas : ce ne sont pas ceux qui se livrent à l'inconduite sexuelle, à l'idolâtrie, à l'adultère, les efféminés (*malakoi*), les hommes qui couchent avec des hommes (*arsenokoitai*), les voleurs, les gens avides, les ivrognes, ceux qui s'adonnent aux insultes ou à la rapacité qui hériteront le royaume de Dieu ».

Les deux termes *malakoi* et *arsenokoitai* (traduits par « efféminés » et « hommes qui couchent avec des hommes ») doivent être compris dans le contexte : celui de la débauche sexuelle (6,12-20). Cela est confirmé par les expressions qui les précèdent immédiatement, à savoir adultères (*moichoï*) et débauchés (*pornoi*).

Malakos signifie littéralement « doux, soyeux, délicat ». Le contexte littéraire, clairement connoté sexuellement, invalide l'interprétation trop large. Il s'agit bien ici d'un comportement sexuel. Chez Philon *malakia* désigne le comportement de partenaires homosexuels passifs.

Arsenokoitês signifie littéralement « couchant » (*koitê* : couche) avec un homme (*arsên* : mâle). Il est formé par l'association de deux mots présents en Lév 18,22 et 20.13. Le texte de Lév 18,22 dans la traduction grecque de la « Septante » dit en effet : « Avec un homme (*arsenos*) tu ne coucheras pas (*koimêthêsê*) pas comme on couche avec (*koiten*) avec une femme. C'est une abomination ». Lev 20.13 est plus explicite encore.

Ce terme renvoie donc à des relations à caractère homosexuel. La traduction de la Vulgate : *masculorum concubitores* (hommes couchant avec des mâles) exprime bien le fait que le terme ne prêtait pas à ambiguïté au 4^e siècle.

Paul n'établit pas de distinction liée à des questions d'orientation sexuelle ou de spécificité dans l'acte sexuel posé (pédérastie, viol). Il ne parle pas non plus d'un prostitué masculin, acception trop étroite par rapport à *arsenokoites*. C'est l'acte en lui-même qui est condamné.

Ces interprétations n'arrivent à donner un autre sens aux mots employés qu'au terme d'analyses alambiquées où la probabilité tient une grande place. Cela est compréhensible, car la parole de Paul est tranchante et sans complaisance : « ils ne peuvent avoir accès au Royaume des cieux ». La radicalité du jugement posé provoque un malaise. Il s'agit donc d'actes considérés comme gravissimes, offensant directement la Loi divine. Cette condamnation radicale est cependant

tout à fait cohérente avec la tradition juive et montre la continuité avec le discours vétéro-testamentaire.

3.2.2 1 Timothée 1.10

Ce texte utilise aussi le terme *arsenokoitês* (des hommes qui couchent avec des hommes). L'auteur de cette lettre invite Timothée à s'opposer aux faux docteurs de la Loi. Il lui rappelle brièvement la fonction de celle-ci. Il est très vraisemblable qu'il s'agisse ici non d'une loi civile, mais de la Loi mosaïque. Il est par conséquent logique de lire *arsenokoitês* (v. 10) dans la suite de Lévit. 18,22 et de comprendre ce terme de la même manière qu'en 1 Cor. 6,9.

3.2.3 Romains 1,18-32

« Ils ont échangé la vérité de Dieu contre le mensonge, adoré et servi la créature au lieu du Créateur qui est béni éternellement. Amen. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions avilissantes : leurs femmes ont échangé les rapports naturels pour des rapports contre nature ; les hommes de même, abandonnant les rapports naturels avec la femme, se sont enflammés de désir les uns pour les autres, commettant l'infamie d'homme à homme et recevant en leur personne le juste salaire de leur égarement ». (v.25-27)

Au début d'une argumentation plus large sur la justification par la foi, ces versets reprennent un lieu commun de la tradition juive : l'homosexualité comme comportement caractéristique des païens.¹² Pour la seule fois de toute l'Écriture, Paul fait référence aux relations lesbiennes.

Cependant, assez étonnamment, l'Apôtre ne s'appuie pas explicitement sur les passages de la Torah (Lévit 18) pour justifier sa position, mais il se réfère au Créateur et à son œuvre. Les actes homosexuels sont qualifiés de « contre-nature », c'est-à-dire opposés à la volonté du Créateur manifestée dans la différence sexuelle. La référence au récit de la Création fonde le caractère universel du jugement énoncé. Selon l'Apôtre, il vaut pour tous les hommes de tous les temps.

¹² Pour la tradition juive, cf : *La lettre d'Aristée à Philocrate* (no. 152) : « La plupart des autres hommes se souillent par des relations entre eux, commettant ainsi un grand crime ; et des pays entiers, des villes entières en font vanité » - *Livre des Jubilés* (20,5) présente l'épisode de Sodome comme le symbole de la corruption des païens – *Philon* considère que les actes homosexuels sont condamnables car ils mettent en danger la procréation, etc...

3.2.4 Une théologie de la création

En effet, Paul construit ces versets en s'appuyant sur le récit de la création (Genèse 1), fondement de la foi au Dieu créateur. Les termes « image » et « ressemblance » (v. 23) se retrouvent en Gen 1,26. On a aussi des allusions à ce récit des origines par l'emploi de « femelle » et de « mâle » en Rom 1,26s et une référence à l'acte créateur en 1,20 (« Depuis la création du monde...les perfections de Dieu sont visibles »). Paul s'appuie aussi sur Deutéronome 4,16-18, par sa référence à l'idolâtrie (« Ne vous faites pas de forme sculptée, quelque image que ce soit : image à la ressemblance de mâle ou de femelle »)

En Genèse 1, l'être humain a été créé pour rendre gloire à Dieu et dominer la création. Dans l'idolâtrie, il est dominé par la créature qu'il adore, ne rendant pas ainsi ce qui revient uniquement au Créateur. Il se produit comme une inversion du projet divin initial manifesté, entre autres, dans la différence sexuée. Dans l'acte à caractère homosexuel, cette différenciation n'est pas prise en considération. C'est pourquoi il constitue la meilleure illustration possible pour Paul de l'impiété.

L'usage de Genèse 1 et Deut 4 nous semble particulièrement intéressant pour comprendre la vision de la sexualité chez Paul. Il considère que la différence sexuelle est voulue par le Créateur, et qu'elle est une structure fondamentale de l'être humain. Or, cette caractéristique est niée dans l'acte homosexuel. Cet appui dans la réalité de la création invalide l'idée que l'évaluation du comportement homosexuel ne dépendrait que de conventions sociales. « Dieu a créé Adam et Eve, non pas Adam et Stève » !

3.2.5 Soleil d'un monde nouveau

Paul ne parle nulle part de l'homosexualité de manière thématique. S'il la mentionne, c'est dans un contexte sotériologique. Il l'évoque dans trois listes d'attitudes éthiques qui sont contraire au Royaume de Dieu, c'est à dire qui appartiennent au monde ancien. Les ombres de ce monde ancien sont rendues manifestes par le soleil de la révélation de Dieu en Jésus-Christ. Tous sont appelés à se tourner vers ce soleil, à croire à l'Évangile, puissance de vie, de salut, de transformation. (Rm 1,16-2,2 ; 1 Co 6,9- 20 ; 1 Tm. 1,8-17).

Dans la liste de 1 Co 6, l'allusion au baptême est manifeste : « Vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus-Christ et par l'esprit de notre Dieu » (v. 11) La suite du texte est intéressante car Paul y traite de la relation avec notre corps : Paul ne se laissera asservir par rien (v.12). Le corps n'est pas fait pour l'immoralité, il est pour le Seigneur (v. 13) ; il est promis à la résurrection (v. 14) ; il fait partie du corps mystique du Christ (v. 15) ; il est le temple

du Saint Esprit. (v. 19) ; il ne nous appartient pas, mais à Dieu. Donc le croyant doit mettre son corps au service de la gloire de Dieu, comme son esprit (v. 19-20).¹³

3.3 *Qu'est-ce que l'homosexualité pour Paul ?*

Quel référent culturel ?

Etant donné la foi et l'éducation religieuse pharisienne de Paul, il nous paraît légitime de voir là le principal point d'ancrage de sa pensée. Toute influence de la culture gréco-romaine est appelée à être intégrée à sa foi, comme, par exemple, la tradition philosophique stoïcienne, avec des concepts spécifiques à cette tradition : « passion » (« un mouvement de l'âme irrationnel et contre nature », selon Zénon) et « contre-nature ».

Homosexualité et nature

Paul ne s'intéresse pas à la question de l'orientation sexuelle des personnes. C'est l'acte sexuel en lui-même, en raison de sa portée symbolique, qui est considéré.

Le contexte de Rm 1,19-23 nous invite à voir dans cette « nature » l'ordre voulu par Dieu et identifiable dans la création. Dans cette perspective, « contre nature » peut légitimement être compris en référence au récit de Gn 1, repris dans les versets 1,20-24, qui présente une vision claire de la structure homme-femme dans l'acte créateur. Dieu a voulu l'union sexuelle de l'homme et de la femme, et cette volonté divine, ou loi divine, est inscrite dans la nature. ...Les relations homosexuelles sont dites « contre-nature » car elles s'opposent au projet du Créateur, puisqu'elles « unissent » deux personnes de même sexe.

La perte de la liberté

Au v. 28, les hommes sont livrés à leur intelligence sans jugement, à leurs pulsions et à des choix de vie faits sans discernement (cf aussi 1,29). Nous avons ici la seule référence dans toute l'Écriture à la dimension intérieure précédant les actes homosexuels. Elle apparaît clairement comme la source de ces derniers. Cette précision montre que l'acquiescement au désir fait aussi partie de l'acte moral.

¹³ Sur ce point, voir Martin Hoegger *Eglise(s) et homosexualité : penser de manière œcuménique*, *Hokhma* 87/2005, p.89-119

Le déshonneur du corps

Paul parle de « passions déshonorantes ». Un terme rare chez lui (1 Thes 4,5 ; Rm 1,26). Le corps, en tant que sexué, est vu comme élément essentiel pour la sainteté de l'homme. Il est instrument de sanctification et doit donc être respecté. En 1 Co 6,20, Paul n'hésite pas à rappeler que le corps est temple de l'Esprit, invitant les chrétiens à glorifier Dieu dans leur corps, c'est à dire dans l'exercice juste de la sexualité.

Paul condamne-t-il tous les actes homosexuels ?

Paul considère les relations sexuelles entre personnes de même sexe (hommes ou femmes) comme étant contre le projet du Créateur tel qu'il est visible dans la création. Il recourt pour cela au récit de Gen 1 et à son application aux idoles en Dt 4. Sa position est parfaitement cohérente avec le judaïsme de son temps. Son originalité réside simplement dans le rapport établi entre idolâtrie et actes homosexuels. L'un comme l'autre sont une inversion de la volonté du Créateur pour ses créatures.

a) *Tout acte homosexuel est contre la volonté de Dieu* : si la condamnation des actes homosexuels repose sur la théologie de la création, il ne peut plus être question de rapports imposés, qui seraient condamnables, ou des rapports choisis qui seraient acceptables. C'est tout acte homosexuel qui est contre-nature, c'est-à-dire opposé à la volonté de Dieu.

b) L'interprétation qui joue sur l'ignorance de l'orientation sexuelle chez Paul pour affirmer que seule la bisexualité pratiquée était condamnée doit être rejetée. Là encore, *repartant à l'origine de toute l'humanité, Paul ruine cet argument*. Les actes homosexuels restent contre la volonté divine, qu'ils soient vécus par une personne d'orientation hétérosexuelle ou par une personne d'orientation homosexuelle dans le cadre d'une relation affective stable.

c) *L'homosexualité en tant qu'état psychologique n'est pas en cause*. Ce sont uniquement les actes à caractère homosexuel et les désirs à l'origine de ces derniers qui sont condamnés. Comme pour tout comportement moral, la distinction entre la personne et ses actes est ici essentielle. L'homosexualité est une réalité psychologique qui peut se traduire dans certains comportements affectifs ou sexuels. Le critère de référence pour l'Apôtre est la loi divine. Tout acte opposé aux préceptes divins est mauvais.

3.4 *La symbolique conjugale*

Dans la tradition de l'Eglise, deux textes sont au cœur de la bénédiction d'un couple chrétien : le récit des noces à Cana et la métaphore conjugale du Christ et de l'Eglise développée dans la lettre aux Ephésiens, où le couple hétérosexuel exprime le mystère de l'union du Christ avec son Eglise (chap 5). Dans le premier, la présence de Jésus au moment où un homme et une femme unissent leur destinée, dit tout : le couple est béni parce que le Christ est au milieu d'eux. Et il continuera à se manifester à eux dans la mesure où ils feront « tout ce qu'il dit » (Jean 2,5 ; voir 14,24).

On pourrait ajouter que toute la Bible, dans son ensemble, son parcours et sa dynamique, est un formidable plaidoyer pour l'hétérosexualité. En effet, l'histoire du salut est finalement l'histoire d'une alliance ou d'un mariage qui se déploie dans le temps.

Nous avons d'abord la création de l'homme et de la femme, appelés à former une alliance dans l'altérité. Nous avons la création d'un peuple, avec Israël. Un peuple dont la relation avec Dieu est exprimée par la métaphore conjugale chez le prophète Osée (chap. 2). Le Seigneur est dépeint comme ce mari ou ce fiancé qui cherche sa compagne, Israël.

Nous avons ensuite toute la symbolique du Christ et de son Eglise. A nouveau, la symbolique masculinité / féminité sert de descriptif à cette alliance. Le Nouveau Testament fait du Christ et de l'Eglise l'époux et l'épouse. Enfin, l'Apocalypse clôt l'Ecriture par un mariage. La nouvelle Jérusalem apparaît comme la jeune mariée que l'Agneau a choisie pour lui (Apocalypse 21).

La symbolique homme - femme est donc forte dans la Bible. Elle est associée étroitement aux thèmes fondamentaux de l'alliance. Comment donc imaginer que l'Ecriture puisse valider une autre symbolique que celle-ci? Nous ne voyons nulle part dans les Ecritures - et surtout pas dans le Nouveau Testament - qu'elles valident d'autres modèles de relation conjugale que celui d'un homme et d'une femme s'engageant l'un envers l'autre.

CONCLUSION : QUE DIT LA BIBLE SUR L'HOMOSEXUALITE ?

Avec *Schenker*, *Himbaza* et *Edart*, nous concluons : « Il semble difficile d'échapper à la conclusion que la Bible n'approuve jamais les actes à caractère homosexuel. Le lecteur moderne doit avoir présent à l'esprit qu'il s'agit de textes à vocation théologique et interpréter ces textes dans cette perspective. Cependant nous

noterons tant à travers la figure de David et Jonathan que du Christ et du disciple bien-aimé que la Bible évoque très positivement l'amitié entre deux hommes ».¹⁴

Le jugement de la Bible sur l'homosexualité peut être appliqué à notre époque, d'une part à cause du caractère inspiré du texte biblique ; d'autre part parce que Paul, lequel reprend la tradition précédente, enracine son argumentation dans la théologie de la création. Son argument vaut donc pour les hommes et les femmes de tous les temps.

En somme, ce qui est en jeu dans la question de l'appréciation de l'homosexualité n'est pas moins que le premier article de la Foi chrétienne : « *Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre* », la relation de l'homme et de la femme devant Dieu. C'est pourquoi la discussion de ce thème revêt si souvent une dimension passionnée, où l'unité de l'Eglise est en jeu.

¹⁴ *Op. cit.* p. 127